

Prix 2024 Transformation et commerce

bio.inspecta et q.inspecta cautionnent votre crédibilité avec un service compétent et des prix équitables.

Audits	Durée sur place	Prix (CHF)	par
Prix des audits			
Grand Audit	jusqu'à 8 h	1325.–	forfait
Moyen Audit	jusqu'à 4 h	673.–	forfait
Petit Audit	jusqu'à 2 h	360.–	forfait
Mini-Audit	jusqu'à 1 h	207.–	forfait
Travaux préparatoires et finaux, rapport d'inspection. Se	elon travail effectif	180.–	heure
Temps de déplacement / frais de déplacement			
Grand Audit		233.–	visite
Moyen Audit		207.–	visite
Petit Audit / Mini-Audit		196.–	visite
Audits internationaux ¹		en fonction du	ı travail
I) sauf FL			
Annulation / reporter la date d'audit convenus			
jusqu'à 10 jours avant l'audit		100.–	audit
moins de 10 jours avant l'audit		200.–	audit
Prélèvement d'échantillons et analyses selon l'an l'Ordonnance sur l'agriculture biologique	rt. 30a de		
Ce montant de base est une participation aux frais relat	tifs Mini-Audit	32.–	an
à l'organisation des prises d'échantillons et analyses de	Petit Audit	42	an
résidus selon l'Ordonnance sur l'agriculture	Moyen Audit	53.–	an
biologique, art. 30a.	Grand Audit	106.–	an
Contrôles par sondage sans préavis selon l'art. 3 l'art 12 de l'ODMA ²	0 de l'Ordonnance su	ır l'agriculture biol	ogique et
Participation aux frais liés aux contrôles par sondage	Mini-Audit	21.–	an
selon de l'Ordonnance sur	Petit Audit	32.–	an
agriculture biologique et l'ODMA	Moyen Audit	53	an

²⁾ Sélection des entreprises selon les consignes de l'art. 30abie et l'art 12, al 3 de l'ODMA. Les contrôles par sondage sans préavis ne sont pas facturés dans la mesure où les écarts sont inexistants ou mineurs (écarts avec sanction A). En présence d'écarts plus conséquents, la charge de travail correspondante est facturée selon la liste de prix.

Certification		Prix (CHF)	par
Selon la charge de travail (y compris l'impres	sion et l'envoi du certificat)	180.–	heure
Certification de labels bio (supplémentaire)		53.–	label
Forfaits			
Certification NOP transformation		742.–	
Certification NOP entrepositaires sous-trait	ants	530.–	
Certification Rainforest Alliance	Single Site	1060	
	Multi-site jusqu'à 5 sites	1590.–	
	Multi-site plus de 5 sites	2226.—	
Certification MSC / ASC ³	par certification	742.–	
dan	s combination MSC et ASC	1113.—	
Certification multisite/Certificat	ion de groupe MSC et ASC	Selon accord	
Certification Donau Soja		424.–	
Certification RSPO		1484.–	
Frais d'inscription RSPO		424.–	
Lettre recommandée de la certification		180.–	lettre

³⁾ Les prix forfaitaires s'appliquent dans la mesure où le travail ne dépasse pas les 4 heures. Tout dépassement est facturé selon la charge de travail, à raison de CHF 180.- par heure.

Recours	Prix (CHF)	par
Recours partiellement rejeté	200.–	recours
Recours rejeté	400.–	recours
Établissement de certificats supplémentaires, de certificats de contrôle¹, etc.	Prix (CHF)	par
Du 1 ^{er} au 10 ^e document par année civile	53.–	certificat
Du IIe au 20e document par année civile	42.–	certificat
Du 21 ^e au 30 ^e document par année civile	32.–	certificat
à partir du 30° document par année civile	27.–	certificat

Certification NATRUE (produits finis ou matières premières)	Prix (CHF)	par
Contrôle des étiquettes, des recettes, des matières premières, etc.	180.–	heure
Prix des audits et temps/frais de déplacement selon la liste à la p. I (y compris contrôles complémentaires inopinés ⁵)		
Certification NATRUE ⁶	742.–	entreprise
Lettre de la certification	180.–	lettre

⁵⁾ Sélection des entreprises selon les consignes au point 7.4.2.b. des «NATRUE Requirements for Certification Bodies».

⁶⁾ Les prix forfaitaires s'appliquent dans la mesure où le travail ne dépasse pas les 4 heures. Tout dépassement est facturé à raison de CHF 170.- par heure.

NATRUE Approbation des matières premières	Prix (CHF)	par
NATRUE Taxe de contrôle	64.–	matière première
NATRUE Taxe de rappel/complément d'information par requête en cas de soumission incomplète, dès la deuxième requête	32.–	rappel/complé ment d'infor- mation
NATRUE Approbation des matières premières, y compris publication sur la liste NATRUE (valable 2 ans)	254.–	entreprise
NATRUE Taxe de contrôle en cas de réapprobation sans changements	32.–	matière première
Contrôle supplémentaire des étiquettes, des recettes, des matières premières, clarifications avec NATRUE, etc.	180.–	heure
Prix des audits et temps/frais de déplacement selon la liste à la p. I (si nécessaire)		

NATRUE Approbation de la formule (formule uniquement)	Prix (CHF)	par
Contrôle de la formule, des matières premières, etc.	180.–	heure
NATRUE Approbation de la formule, y compris publication sur		
la liste NATRUE (valable 2 ans)	240	entreprise

Autres prestations	Prix (CHF)	par
Maintien de la procédure de contrôle sans audit ni certification / Listage dans la procédure de contrôle, y compris informations actuelles. Analyse positive des résidus lors de la campagne d'échantillonnage, contrôle non réalisable en raison de documents manquants ou d'autres raison imputables de client	200 Tous les frais respectifs	an
Clarifications concernant les importations et les exportations, les résidus de pesticides, la séparation, d'autres requêtes émises par les clients, la documentation ou les demandes de propriétaires standard et d'autorités, e	180	heure
Rappel documents	60.–	rappel

Offres individuelles

bio.inspecta et q.inspecta proposent une palette exhaustive d'inspections et de certifications supplémentaires. Celles-ci sont facturées selon des listes de prix spéciales. N'hésitez pas à vous renseigner!

EASY CERT Portail client	Prix (CHF)
Portail d'info Web (Inspectanet) avec données personnelles	gratuit

Sous réserve de modifications. Ces prix sont valables pour la Suisse et la Principauté de Liechtenstein. Tous les prix sont indiqués sans la TVA de 8.1%. Limite de paiment: 30 jours net.

bio.inspecta AG / q.inspecta GmbH

Ackerstrasse 117 CH-5070 Frick Tél. +41 (0) 62 865 63 00 admin@bio-inspecta.ch www.bio-inspecta.ch

bio.inspecta Romandie

Route de Lausanne 14 CH-1037 Etagnières Tél. +41 (0) 21 552 29 00 romandie@bio-inspecta.ch

bio.inspecta Svizzera italiana

Via Emilio Bossi 6 6901 Lugano Tél. +41 (0) 91 210 02 90 contatto@bio-inspecta.ch